

Questions orales

M. Speyer: Monsieur le Président, les règles qui s'appliquent au gouvernement ne sont pas celles qui s'appliquent aux particuliers et aux sociétés, voilà le véritable problème.

LA POURSUITE DES AUTRES SOCIÉTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, la décision d'intenter une action en justice revient ultimement au procureur général du Canada. Elle est laissée à la discrétion du ministre. Est-il juste de poursuivre les sociétés qui restent sur l'acte d'accusation, compte tenu du fait que les deux sociétés de la Couronne, qui appliquaient la politique gouvernementale et agissaient comme chefs de file dans cette affaire, échappent à toute poursuite? Est-il juste de poursuivre ces particuliers et ces sociétés privées?

• (1130)

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je n'ai pas encore décidé de poursuivre les autres personnes et sociétés. J'attends d'ici un jour ou deux un rapport du conseiller juridique qui est chargé tout spécialement de cette affaire. Mon collègue ne se montre pas juste quand il laisse entendre que le gouvernement n'a pas été tout à fait franc à ce propos. Pour ce qui est de l'action en justice, ce n'est même pas nous qui avons décidé de ne pas l'engager. Nous avons porté la question devant les tribunaux et la Cour suprême du Canada a décidé qu'il ne fallait pas tenter de poursuites judiciaires.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PLAN QUINQUENNAL PROJETÉ

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, responsable de Postes Canada. Le récent discours du trône, sous le titre «Invitation aux syndicats» déclarait:

Les travailleurs méritent... une voix égale au chapitre dans le règlement de questions comme le changement technologique et l'amélioration de la productivité.

Il disait également:

Le gouvernement encouragera certaines sociétés de la Couronne... à mettre à l'essai de nouvelles méthodes d'accroissement de la productivité...

Et enfin:

Des représentants des syndicats seront invités à siéger au conseil d'administration de certaines sociétés de la Couronne.

Voilà de bien belles paroles, mais il n'en reste pas moins que Postes Canada, la seule société de la Couronne où des représentants syndicaux siègent au conseil d'administration, est en train d'appliquer un plan quinquennal, sans approbation de son conseil d'administration et sans consultations dignes de ce nom avec ses syndicats. Le ministre acceptera-t-il de s'engager à ordonner au président de Postes Canada, Michael Warren, de

suspendre immédiatement l'application de ce plan jusqu'à ce que des consultations sincères aient eu lieu avec les divers syndicats des Postes et que le conseil d'administration de la société l'ait étudié et approuvé? S'il n'en fait rien, le discours du trône est une rigolade.

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, je pense que le député est mal informé. Je sais qu'un projet de plan quinquennal est présentement à l'étude et sera éventuellement approuvé, au début de l'année prochaine par le conseil d'administration. Des consultations avec les représentants syndicaux sont actuellement en cours et elles seront terminées avant que le conseil d'administration ne prenne une décision définitive. Je suppose que le député a entendu parler de ce plan en raison des consultations qui ont lieu actuellement. C'est une initiative nouvelle aux Postes que de consulter les employés sur les plans envisagés, et il faut s'en féliciter. J'espère que le plan quinquennal qui devrait être approuvé par le conseil d'administration l'année prochaine recevra non seulement l'appui de l'administration, mais sera aussi bien accepté par les syndicats.

LE SERVICE ET LES RELATIONS HUMAINES

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je sais que le ministre a eu des consultations avec le Congrès du travail du Canada et certains syndicats des Postes, et il devrait savoir que les consultations syndicales-patronales se sont résumées uniquement à des coups de téléphone rapides et à des communiqués unilatéraux du président de la société. Cela ne constitue ni des consultations ni de bonnes relations de travail, d'après moi ou qui que ce soit d'autre. Un des principes de la loi sur la Société canadienne des postes est d'assurer «l'essentiel du service postal à la clientèle». Au lieu de cela, les Postes ne se préoccupent que de l'autosuffisance financière...

M. le vice-président: Le député veut-il poser sa question?

M. Kristiansen: Oui, monsieur le Président. Je sais que le ministre a été mis au courant de la situation par le CTC et par les syndicats. Voudrait-il s'engager à ordonner au président de Postes Canada de cesser de violer la loi et de commencer à mettre le service et les relations humaines au sommet de la liste des priorités, devant l'autosuffisance financière? Les syndicats à Postes Canada ont convenu d'obéir...

M. le vice-président: Le député a posé sa question.

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député devra prouver ses allégations. Dire que la Société canadienne des postes viole la loi est une accusation grave. A la demande des représentants syndicaux, j'étudie les activités de la société pour me rassurer et rassurer les députés au sujet du respect des trois objectifs fondamentaux de la société, qui figurent dans la loi d'établissement. Jusqu'à présent, je n'ai pas constaté les violations de la loi auxquelles le député fait allusion. Je continue mon étude.